

Édition spéciale estivale

Volume 21 Numéro 6

3 juin 2010



Bonjour,

LE MOT DU MAIRE

Un des moyens est de vous informer de tout ce qui se passe dans la municipalité durant la période estivale est de vous faire part des dossiers majeurs de l'année. Depuis un peu plus de 5 ans, le conseil municipal offre et utilise mensuellement **L'Info municipale** pour partager avec la population le travail des élus et des employés.

Dossiers majeurs pour la Municipalité :

Le 3 juillet 2009, une rencontre a eu lieu avec des représentants de l'Association des propriétaires de la rive ouest du lac Labelle. La Municipalité a alors confirmé qu'elle était disposée à faire l'entretien du chemin dans le secteur de la rive ouest via le chemin des Tisserands. En tenant compte de l'article 70 du code municipal qui cite : toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains. Pour le secteur du lac à la Truite, la Municipalité participera à l'entretien et l'amélioration du chemin, par l'octroi d'une aide financière. Cette entente a mis fin à une saga de plus d'une décennie. Depuis ce temps, la Municipalité a fait des améliorations sur le chemin et l'entretien en période hivernale. Ce printemps une entente avec la Municipalité de La Minerve est intervenue pour que l'entretien hivernal se fasse à tour de rôle.

Au mois d'août, il y a eu la dissolution officiel de la RIRHL (Régie inter municipale de récupération des Hautes Laurentides).

Le 27 août, une réunion extraordinaire de la RIDR (Régie inter municipale des déchets de la Rouge) a eu lieu pour entériner l'entente de principe pour le renouvellement d'une entente avec la ville de Rivière-Rouge pour l'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire, en voici les grandes lignes :

- Création d'un fonds de protection de l'environnement de 100 000 \$ sur 2 ans pour contrer les effets néfaste sur l'environnement:
- -Compensation, à titre de ville hôte pour Rivière-Rouge de 1,75 \$ la tonne de matières résiduelles enfouies, compensation de 0,50 \$ la tonne pour tous les autres tonnages entrant sur le site pour les matériaux secs;
- Un ticket modérateur de 5 \$ la tonne, si dépassement de 33 000 tonnes dans le site
- Entente pour une période de 10 ans renouvelable.

Le 8 septembre en présence de la mairesse de Rivière-Rouge et du député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, avait lieu une conférence de presse à la salle Valiquette pour annoncer le nouveau transport collectif qui reliera Rivière-Rouge à Mont-Tremblant puis jusqu'à St-Jérôme. Ce nouveau service permettra d'avoir un autobus de 21 places qui fera un arrêt à Labelle et à La Conception. De plus, un service de taxi-bus sera instauré pour desservir la Municipalité de La Minerve et de Val-des-Lacs. Le premier transport a eu lieu le 21 septembre dernier. Je suis heureux d'avoir contribué avec le CLD (Centre local de développement des Laurentides) et les autres partenaires à la mise en place de ce nouveau service qui est essentiel au dynamisme de notre région.

En novembre dernier, notre équipe a été élue par acclamation. Chacun des membres a été assermenté le vendredi 2 octobre à 17 h. Une nouvelle élue, madame Nadia Masse, fait partie de l'équipe. Merci de votre confiance.

Une entente a eu lieu avec la propriétaire de la chapelle du lac Labelle et la municipalité pour l'acquisition d'une partie du terrain. De ce fait, la Municipalité lève la réserve qu'elle avait imposée sur la chapelle.



Le 10 mars avait lieu la formation du bassin versant de la rivière Maskinongé (PROMA) avec les orientations suivantes :

- 1. protéger le bassin versant de la rivière Maskinongé
- 2. promouvoir et favoriser la mise en valeur de la rivière Maskinongé
- 3. s'assurer d'une concertation en ce qui a trait à la réglementation affectant la rivière Maskinongé afin qu'elle entame et soutienne, de façon homogène, diverses actions visant la protection environnementale de la rivière Maskinongé et de son bassin versant. Un des principaux affluents de la rivière est le lac Labelle.

Le 2 juin avait lieu une consultation publique sur 3 dossiers d'actualité et d'importance pour la municipalité :

- Le plan d'ensemble du parc des cheminots
- L'étude pour une mini central hydro-électrique
- Le plan de revitalisation du noyau villageois versus le contournement de la 117

Finalement, en toute dernière minute, nous venons d'apprendre que le Manoir Labellois a obtenu la confirmation, par la Société d'habitation du Québec, de la réservation des 28 unités d'habitation pour la construction de la résidence pour personnes âgées. Pour plus d'information, voir l'encadré à ce sujet dans les prochaines pages.

Je vous souhaite un bel été Gilbert Brassard, maire

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 17 MAI 2010.

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du 17 mai 2010.

Administration, finances et ressources humaines

Lors de la séance du mois de mai, monsieur Marc Ethier a été autorisé à aller en appel d'offres pour des travaux de pavage et réfection de trottoirs sur des sections de la rue de L'Église, du Pont et du Collège. Pour financer ces travaux un règlement d'emprunt sera adopté prochainement prévoyant l'affectation de la somme de 222 565,64 \$ du solde disponible du règlement 2008-162 et l'affectation du fonds local réservé à l'entretien de certaines voies publiques relatif aux carrières et sablières. L'avis de motion pour l'adoption dudit règlement a été donné.

Suite à l'ouverture des soumissions relatives à l'entretien ménager et à l'entretien des blocs sanitaires dans les parcs, le conseil a décidé de rejeter chacune des soumissions puisque les prix soumis étaient nettement supérieur au budget prévu. Chacun des éléments du devis a été revu et un nouvel appel d'offres est autorisé à partir d'un devis différent.

Puis, le conseil a adopté une résolution demandant au gouvernement du Québec de respecter l'engagement qu'il a pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010. Les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché.

Au niveau des ressources humaines, plusieurs postes ont été comblés, à savoir :

- Johanne Lefebvre à titre de commis à la bibliothèque,
- Joey Lachaine, Tommy Laporte, Alexandre Vézina et Ann-Catherine Desmarteau à titre de préposés aux espaces verts
- Myra Hébert et Caroline Forget à titre de préposées au bureau d'accueil touristique.
- Joanie D. Chénier à titre de d'animatrice thématique et Alexandra Gagnon, Kim Légaré, Christine Chagnon, Arianne Choquette, Isabelle Desjardins et Audrey-Ann Piché, à titre d'animatrices au camp de jour.

Finalement, pour le service de l'administration, outre l'adoption habituelle des déboursés et des comptes à payer mensuels, deux rapports financiers ont été déposés, il s'agit des rapports suivants :

- rapport comparatif des revenus et dépenses 2010 versus 2009 pour la période du 1er janvier au 30 avril,
- l'état comparatif des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement

Au niveau du service de l'urbanisme, le conseil a appuyé la demande du propriétaire du 13923 de la rive Ouest du lac Labelle qui souhaite aménager une entrée véhiculaire sur le lot 31.

Au niveau des dérogations mineures, le conseil a étudié la demande soumise et accordé celle-ci, à savoir :

• dérogation de 4,58 mètres sur l'implantation d'une nouvelle résidence dans la cour avant, sur le lot 14-3 du cadastre du village, situé sur la rue de L'Église (Mat : 0926-56-7274).

Par aille Pinsons d'un qua Puis, le répondr

Par ailleurs, le conseil a refusé d'acquiescer à la demande, tel que présentée, par le propriétaire du 1522, chemin des Pinsons (Mat : 1128-18-5886), pour l'aménagement d'un quai de grande superficie. Le conseil autorise la construction d'un quai d'une largeur maximale de 3,66 m et ne dépassant pas 20 m².

Puis, le conseil demande au service de l'urbanisme d'entamer la procédure de modification de la réglementation pour répondre aux besoins suivants :

- Demande faite par Les Agrégats de Labelle pour agrandir son aire d'exploitation et d'entreposage d'environ 600 m de profondeur par 700 m de large sur les lots 30A-P, 31A-P et 32A-P, rang I, dans le canton de Joly. La modification comprendra l'agrandissement de la zone In-15 au détriment de la zone Ru-16,
- Demande du propriétaire du lot 190 du cadastre du village voulant construire une habitation multifamiliale sur la rue du Pont, nécessitant l'agrandissement de la zone Cm-109 au détriment de la zone Ra-108,
- Diversification d'usages commerciaux à proximité du parc des Cheminots et de la gare par la création de deux nouvelles zones permettant quelques usages commerciaux, pour le secteur de l'îlot entre la rue de la Gare et la rue du Dépôt et une autre zone pour les premiers terrains sur la rue Alarie à proximité de la gare.

En outre, suite à l'ajout d'un septième poste au sein du comité consultatif en urbanisme par l'adoption du règlement 2009-179, le conseil a comblé ce poste en y nommant madame Marilyn Sigouin à titre de membre du comité consultatif pour la période du 18 mai 2010 au 31 décembre 2011.

Puis, dans la poursuite du dossier de relocalisation de boîtes postales par Postes Canada, le conseil a résolu d'autoriser certains sites, mais d'en refuser certains autres.

Loisirs, tourisme et famille

Au niveau des loisirs, le conseil a approuvé la compétition Ultimate XC, compétition internationale combinant le kayak, la course à pied et le vélo de montagne qui se tiendra à Labelle le 25 juin prochain.

Par ailleurs, dans le cadre des activités du camp de jour, le conseil a autorisé les jeunes à camper, avec des tentes, sur le terrain de balle-molle du parc du Centenaire dans la nuit du 12 au 13 août pour permettre l'observation des perséides. Le conseil y autorise aussi un feu de joie.

Puis, le conseil a accordé une aide financière aux organismes suivants :

- Comité des gens d'affaires de Labelle, 2 000 \$, pour la réalisation et l'impression de la carte touristique de Labelle.
- Ass. des propriétaires du lac Labelle (APLL), 2 000 \$, pour la réalisation de ses activités,
- Comité culturel de Labelle, 2 500 \$, pour le démarrage et l'organisation d'activités.
- Fondation de la relève scolaire, 200 \$, en commandite de table,
- Jeunes en action des Laurentides, 300 \$, pour un projet de coopération en Équateur,
- Maison des Jeunes de Labelle, 800 \$, pour le projet pilote Adoventure 2010.

Par ailleurs, plusieurs travaux de réparation sont requis au parc du Centenaire, notamment au niveau des estrades, de la patinoire, du terrain de tennis, et ce, pour un montant approximatif de 25 000 \$. Le conseil a autorisé la réalisation des dits travaux qui seront financés par le fonds général du service des loisirs pour près de 19 000 \$ et par le fonds réservé aux parcs et terrains de jeux pour un montant de 6 000 \$.

Finalement, le conseil a accordé le mandat à Sodem pour la gestion de la piscine municipale pour la saison estivale 2010. Il en coûtera 4 732 \$ assumés à même le fonds général du service des loisirs.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors des séances ordinaires du conseil du 17 mai 2010.

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procèsverbaux et les règlements à la section « affaires municipales » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca/. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Christiane Cholette

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 21 juin prochain à 20h.

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE Info municipale

Merci de n<mark>ous aider à vo</mark>us offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée 18 juin 2010 Date de parution 8 juillet 2010



FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX



Veuillez prendre note que les services municipaux seront fermés pour la Saint-Jean Baptiste le **24 juin** ainsi que pour la fête du Canada qui est reportée au **2 juillet**.

Le bureau d'accueil touristique sera ouvert selon l'horaire prévu.



RÈGLEMENTS SUR LA PROTECTION DES LACS ET COURS D'EAU (2008-158 ET 2008-159)



Cette réglementation touche l'ensemble des propriétaires riverains de tous les lacs et cours d'eau.

- La tonte de gazon et d'herbacés, de même que le débroussaillage et la taille d'arbres et arbustes ne sont pas autorisés dans la rive ;
- Lors de travaux de stabilisation dans la rive ou en bordure du littoral, l'avis faunique du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune est essentiel et une demande de Certificat d'Autorisation pourrait être émis;
- Les travaux dans la rive ou en bordure du littoral devront être réalisés avec des mesures de mitigations (barrière géotextile ou de ballots de paille, etc.) afin de minimiser les apports de sédiments dans les lacs et cours d'eau;
- Interdiction de tout agrandissement d'un bâtiment accessoire ou principal, de toute augmentation de la superficie de plancher d'un bâtiment accessoire ou principal, de toute érection de murets, clôtures et murs, de toute nouvelle construction d'un bâtiment accessoire ou principal dans la rive;
- Reboisement de 10 mètres obligatoire dans la rive avec des espèces de végétaux indigènes ;
- Interdiction de couper les arbres dans la rive sauf pour un accès au lac de 5 mètres pour une pente de moins de 30 % et de 1,2 mètre pour une pente de 30% et plus. Le sentier devra avoir un couvert végéta l;
- Interdiction de couper les arbres dans la rive pour les terrains ayant une pente supérieure à 30%. Seuls l'étalage et l'émondage nécessaires à l'aménagement d'une fenêtre (trouée dans l'écran de végétation visant à permettre la vue sur le plan d'eau) d'une largeur maximale de 5 mètres sont permis. L'élagage et l'émondage ne permet pas la coupe du tronc de l'arbre :

Toutes les nouvelles constructions ainsi que les accès devront être situés à plus de 20 mètres des lacs et cours d'eau et les allées véhiculaires à 30 mètres ;

Dans le cas des bâtiments implantés dans la rive, il n'y aura pas d'obligation de reboiser sur une bande de 2 mètres au pourtour des bâtiments.

À titre d'information, la rive est de 10 mètres si la pente est égale ou inférieure à 30 % et 15 mètres si la pente est supérieure à 30 % avec un talus de 5 mètres et plus. La bande de protection riveraine est toujours calculée horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au 819-681-3371 aux postes 5007 ou 5008.

Les propriétaires riverains sont invités à communiquer avec Martin Ouimet, inspecteur en environnement, au (819) 681-3371 poste 5031 afin d'obtenir de l'aide avec l'application de la réglementation et le reboisement de leur rive.

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE POUR L'ASSEMBLÉE D'AVRIL

À la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 21 juin, quatre dérogations mineures seront à l'ordre du jour :

- 1. une dérogation de 4,33 mètres sur la largeur et 335,5 m² sur la superficie de terrain au lot 5-62, du cadastre du village situé sur la rue Robberts;
- 2. une dérogation de 4,76 mètres sur la largeur et 264,7 m² sur la superficie de terrain et de 2,25 mètres sur la marge arrière pour l'implantation d'un bâtiment principal au lot 5-63, du cadastre du village situé sur la rue David:
- 3. une dérogation pour aménager une plate-forme dans la rive de 7,32 mètres par 5 mètres sur lot 29, rang R, dans le canton de Joly situé au 1522, chemin des Pinsons;
- 4. une dérogation mineure de 2,77 mètres sur la largeur d'une partie d'un chemin ayant le numéro de lot 31-51 du rang A, dans le canton de Labelle à proximité du chemin du Lac-de-l'Abies et du chemin Desgroseillers;

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure



Bibliothèque Lancia-Monette

819-681-3371 Nathalie Robson, POSTE 5021



Bibliothèque Lancia-Monette

Adresse

7393, boul. Curé-Labelle 819-681-3371, poste 5021 www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/labelle

Heures d'ouverture

Mardi: 13 h à 17 h 18 h 30 à 20 h 30 Mercredi: 12 h 30 à 16 h 30 Jeudi 13 h à 17 h

18 h 30 à 20 h 30

Vendredi: 10 h à 12 h

12 h 30 à 16 h 30

Samedi 9 h à 12 h 30

<u>Services</u>:

- * Prêts de livres et revues
- * Réservation de documents
- * Prêts inter-bibliothèque
- * Location de best-sellers (\$)
- * Accès à votre dossier en ligne (NIP Biblio)
 - * Accès Internet gratuit
 - * Accès Internet sans fil
- * Impression de documents (\$)

Abonnement:

Résidents et contribuables : gratuit Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription

Reprise des activités :

Après deux semaines d'inactivité due à la migration du logiciel de gestion informatisée des bibliothèques membres du Réseau-Biblio des Laurentides, la bibliothèque a ouvert ses portes le 18 mai. Le service du prêt entre bibliothèque reprendra dès le début juin en version améliorée : nous recevrons vos demandes beaucoup plus rapidement!

Nous sommes également heureux d'accueillir parmi nous Mme Joanne Lefebvre qui sera vous conseiller le samedi matin.

Quelques nouveautés :

La saison estivale rime avec vacances alors quoi de mieux que d'accompagner celles-ci d'un bon roman!

Une femme libre / Danielle Steel Rêve en blanc / Nora Roberts Les épreuves / Michel David La fille de papier / Guillaume Musso L'épouvantail / Micheal Connelly Absinthium (A.N.G.E. 7) / Anne Robillard L'ami Odd Thomas / Dean Koontz Sous surveillance / Chrystine Brouillet

Un, deux, toi / Marc Lévy

L'ombre de ton sourire / Mary Higgins Clark Adrien / Louise Tremblay-D'essiambre

Pirates / Michael Crichton

Nous vous souhaitons un bel été et de très bonnes lectures. Au plaisir de vous recevoir! L'équipe de la bibliothèque

'nfo municipale— 3 juin 2010—page 5

SERVICE DE L'URBANISME

819-681-3371

MARC BLAQUIÈRE, POSTE 5007 CHARLES-ÉLIE BARRETTE, POSTE 5008

ATTENTION AUX CHIENS!!

Chaque semaine nous recevons des plaintes venant de citoyens à propos de chiens jappant constamment, de chiens dangereux et de chiens laissés sans surveillance et sans laisse allant sur les propriétés voisines. Pour les citoyens vivant cette problématique, il en devient irritant et conflictuel. Nous nous devons donc d'agir et d'intervenir en envoyant des lettres d'infractions afin de traiter les plaintes et de remédier à la situation.

Par la présente, nous vous informons que le règlement sur les chiens (2009-180) interdit de garder plus de deux (2) chiens par propriété et qu'il est obligatoire d'obtenir une licence (médaille municipale) par chien, délivrée par la Municipalité, vous accordant le droit d'avoir un ou deux chien (s).

Tout chien doit être, en tout temps, tenu en laisse.

La possession de tout chien de type Bull-terrier, Staffordshire bull-terrier, Américain bull-terrier, Américain Staffordshire terrier, Pitbull américain ou Bouvier allemand, ou tout chien hybride issu d'un chien susmentionné ou tout chien de race croisée ou possédant des caractéristiques substantielles des races susmentionnées est prohibé.

Tout chien sans laisse, sans licence (médaille municipale) et/ou de race prohibée peut être capturé par la Municipalité aux frais du propriétaire du chien soit : 100 \$ pour la capture et 50 \$ par jour de détention du chien.

Si le chien n'est pas réclamé par son propriétaire, la Municipalité a le pouvoir de le faire euthanasier aux frais de son propriétaire.

Tout propriétaire d'un chien qui enfreindra le Règlement sur les chiens (2009-180) se verra attribuer une amende minimale de 300 \$ pouvant aller jusqu'à 1000 \$, par jour d'infraction.

Enfin, l'application dudit règlement sur les chiens a pour but d'établir des règles de courtoisie, de quiétude et de sécurité du voisinage.



En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration

ABRI TEMPO



Dans les dernières années une tolérance était exercée sur les abris tempos. Comme son nom l'indique, l'abri tempo est un <u>abri temporaire</u> qui est autorisé uniquement durant l'hiver pour stationner son véhicule. Malheureusement, il y a eu des exagérations et la Municipalité appliquera intégralement à l'avenir sa réglementation. Nous demandons donc à tous les citoyens qui possèdent un abri tempo de le démonter au complet (toile et structure), et ce, à partir du 25 mai. Des constats d'infraction,

accompagnés d'une amende minimale de 300 \$, pourront être acheminés à tous les contrevenants. Il est à noter qu'un abri tempo peut être installé sur une propriété à partir du début de la fin de semaine de l'Action de Grâce jusqu'à la fin de la semaine des Patriotes. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au (819) 681-3371, poste 5007 ou 5008.

En vous remerciant de votre collaboration.

SERVICE DE L'URBANISME, SUITE...

RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES ET FERTILISANTS

Le règlement interdit l'utilisation de pesticides et les fertilisants sur tout le territoire de la Municipalité dans une bande de 100 mètres (330 pieds) de tout lac et cours d'eau. Cependant, certains insecticides, fongicides et herbicides seront permis tels que le permet la loi provinciale.

De plus, les pesticides et les fertilisants sont interdits sur tous les terrains scolaires, garderies, service de garde en milieu familial, parc ou espace public ainsi que sur tous les terrains adjacents à ceux-ci. L'application de pesticides et de fertilisants est interdite en tout temps lorsqu'il pleut.

Les pesticides ne peuvent être appliqués à moins d'un mètre d'une ligne de propriété adjacente et de 15 mètres d'un puits de captage d'eau.

À noter, l'utilisation de pesticides et de fertilisants pourra être permise dans certains cas comme, par exemple, à l'intérieur des bâtiments, comme préservatif à bois, etc.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme.

UTILISATION DES ROULOTTES, CARAVANES ET TENTES-ROULOTTES



Les propriétaires de roulottes, de caravanes et de tentes-roulottes semblent méconnaitre les normes municipales régissant l'utilisation de ces équipements. Nous constatons que l'emplacement choisi pour leur entreposage n'est pas toujours adéquat, d'autant plus qu'elles sont parfois utilisées pour accueillir de la famille ou des amis sur les propriétés résidentielles ou de villégiatures. Nous désirons donc, vous sensibilisez aux normes suivantes.

L'occupation d'une roulotte, d'une caravane ou d'une tente-roulotte est interdite sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Labelle, à l'exception des terrains de camping.

Cependant, l'entreposage des roulottes, caravanes et tentes-roulottes est autorisé sur un terrain résidentiel ou de villégiature, exclusivement, dans la cour arrière ou latérale sans toutefois dépasser la façade avant de la résidence et pourvu qu'aucune personne ne l'occupe, et ce, en tout temps.

Par ailleurs, une roulotte, une caravane ou un motorisé peut être utilisé à titre d'usage provisoire afin d'abriter le propriétaire uniquement durant la construction ou la rénovation de sa résidence. La superficie maximale ne peut pas excéder 20 m² (215 pi²) et la durée de cet usage est limitée à 180 jours. Finalement, l'usage provisoire doit être obligatoirement raccordé à une installation septique conforme.

Enfin, veuillez noter que le bien-fondé de la règlementation d'urbanisme sur les roulottes, caravanes et tentes-roulottes est d'un point de vue environnemental, concernant les déjections des eaux usées dans l'environnement ou la surutilisation de l'installation septique de la résidence, et d'un point de vue de courtoisie du voisinage, concernant l'esthétique des propriétés voisines et la sérénité des lieux.

Nous vous rappelons qu'une infraction au règlement d'urbanisme vous assujetti à une amende de 300 \$ plus frais d'administration, et ce, pour chaque jour que l'infraction est répertoriée.



ÇA DÉMÉNAGE À LABELLE!

Nous tenons à féliciter toute l'équipe ayant participé au déménagement de la maison derrière la Caisse populaire, le 19 mai dernier.

Plusieurs spectateurs et petits bout de chou se sont rassemblés pour admirer ce spectacle qui s'est terminé sans encombe!

Bravo!

INFO LACS SUR LES LACS DE LABELLE ON PORTE LA VIGNETTE

Dans une perspective de protection de l'environnement des plans d'eau et dans le but de contrer la propagation du myriophylle et autres espèces exotiques, depuis mai 2009 chaque embarcation à moteur doit porter une vignette.

L'embarcation, de même que la remorque doivent être lavées avant la mise à l'eau du bateau. Cette règle s'applique sur l'ensemble des cours d'eau situés, en totalité ou partiellement, sur le territoire de Labelle.

Les vignettes 2010 sont disponibles au coût de cinq dollars (5 \$) pour les contribuables de Labelle et au coût de trente dollars (30 \$) pour les non-contribuables de Labelle.

Vous pouvez vous les procurer, de même que la copie du règlement au bureau d'accueil touristique de Labelle, à l'hôtel de ville de Labelle ainsi qu'à la descente publique du lac Labelle.

Il vous est possible de procéder au lavage de vos bateaux et remorques au lave-auto libre service de Labelle.

Heures d'ouverture:

HÔTEL DE VILLE 1, rue du Pont 8 h 30 à 16 h 30 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE 6422-A, boul. Curé-Labelle Voir l'encadré en page 11 LAVE-AUTO LIBRE SERVICE DE LABELLE

6541, boul. Curé-Labelle

Pour LE LAVAGE DE BATEAU Tous les jours de 9 h à 17 h

ACCÈS À LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU LAC LABELLE

HEURES D'OUVERTURE:

Du 22 mai au 5 septembre 2010 7 jours par semaine De 10 h à 18 h

Association des propriétaires au lac labelle

TARIFICATION EXIGÉE POUR LA DESCENTE DE BATEAU

Résident et/ou contribuable de Labelle

Gratuit *

Non contribuable de Labelle

50 \$ *

* Un certificat de lavage, dont la date ne doit pas être antérieure de plus de 24 heures avant la date de mise à l'eau, doit être présenté au préposé responsable de l'accès, ou le scellé validant que le bateau n'a pas transité sur un autre plan d'eau est intacte

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES ET INSPECTIONS DURANT L'ÉTÉ

Pour le bon fonctionnement de votre installation septique, le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)* édicte que la fosse doit être vidangée à une certaine fréquence. Pour un chalet, elle doit être vidangée au 4 ans, tandis que pour une maison, elle doit l'être tous les 2 ans. Pour ce qui est des fosses scellées, elles doivent l'être au besoin, mais au maximum tous les deux ans. Nous vous rappelons qu'il faut nous faire parvenir une copie de votre facture de vidange. Vous pouvez nous la faire parvenir par la poste, par télécopieur au (819) 686-3820 ou encore directement à l'Hôtel de Ville. Il nous fera alors plaisir de pouvoir vous saluer!

Au cours des prochaines semaines, le service de l'urbanisme enverra des avis pour vous rappeler que la vidange de la fosse septique est rendue à échéance. Pour les récalcitrants, après le premier avis, nous enverrons un constat d'infraction d'un minimum de 300\$ plus les frais d'administration.

Durant l'été, plusieurs propriétés seront inspectées afin de s'assurer de leur conformité et qu'ils ne constituent pas de risque pour l'environnement. L'an dernier plusieurs installations septiques ont été inspectées dont 47 par une firme privée et seulement deux propriétés ont été classées polluantes et doivent à présent être changées.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (819) 681-3371 MARC ETHIER, DIRECTEUR POSTE PAGET: 1-800-363-3781



www.traindeviedurable.com info@traindeviedurable.com



LES GROS REBUTS

Nous vous encourageons à faire votre part pour diminuer la quantité de déchets enfouis. Nous vous invitons donc à déposer en bordure de route, la veille de la collecte des gros rebuts, une quantité raisonnable de gros rebuts et à les placer de façon ordonnée.

LES SEULS TYPES D'OBJETS ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE DES GROS REBUTS SONT:

- · Vieux meubles de maison et de jardin : table, chaise, divan, bureau, lit, matelas, sommier
- Certains appareils électroménagers : cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, chauffe-eau

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez la liste des matières non acceptées et refusées lors de la collecte des gros rebuts ainsi que différentes options alternatives que vous pouvez utiliser pour vous en débarrasser.

MATIÈRES NON ACCEPTÉES	OÙ EN DISPOSER	COÛT	
Déchets domestiques : ampoules hallogènes et incandescentes (à filament)	Dans les bacs noirs lors de la collecte des déchets domestiques	GRATUIT	
Matériaux de construction et démolition : pierre, béton, brique, bain, douche, évier, toilette, céramique, tapis, prélart, branches	Dépôt de matériaux secs	Des frais s'appliquent	
Divers: toile de piscine, vélo, balançoire, barbecue sans bonbonne, tondeuse à gazon, pièce de véhicule automobile, pédalo, quai	Dépôt de matériaux secs	Des frais s'appliquent	
Appareils électriques et électroniques : ordinateur, télévision,radio, micro-ondes, etc	Dépôt de matériaux secs	GRATUIT	
Tous les pneus de véhicules automobiles (sans jantes et moins de 18 pouces)	Garagiste Dépôt de matériaux secs Sainte-Agathe-des-Monts et Rivière-Rouge seulement GRATU		
Électroménagers contenant des halocarbures : réfrigérateur, congélateur, air climatisé	Recyc-Frigo www.recyc-frigo.com Dépôt de matériaux secs Sainte-Agathe-des-Monts et Rivière-Rouge seulement	Recyc-frigo : GRATUIT DMS : des frais s'appliquent	
Tous les résidus domestiques dangereux (RDD): téléphone cellulaire, aérosols, batterie d'auto, cartouche d'encre, ampoule fluocompacte, tube fluorescent, contenant vide de peinture en métal, huile à moteur usagée, oxydant, peinture, vernis, solvant, pesticides, engrais, produit nettoyant, thermomètre, pile alcaline et rechargeable et bonbonne de propane.	Dépôt de RDD Garage municipal de Labelle 8565, boul. Curé-Labelle 819-681-3371 poste 5010	GRATUIT	
Résidus de jardin : feuilles mortes, herbe coupée, végétaux	Dépôt de matériaux secs ou Utilisez dans le compost ou comme paillis	GRATUIT	
Médicaments périmés, aiguilles et seringues	Pharmacie	GRATUIT	
Armes à feu, munitions et explosifs	Service de police	GRATUIT	

DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS 1710, rue Principale Est Sainte-Agathe-des-Monts, Qc J8C 1M2 819-321-0798	1" avril au 31 octobre • lun. au ven. : 9h00 à 16h45 2" samedi de mai au 3" samedi de septembre • samedi de 9h00 à 15h00 1" novembre au 31 mars • lun. au ven. : 9h00 à 15h45 Fermé de 12h00 à 13h00	Tous les types de matériaux secs Tous les types de résidus domestiques dangereux (RDD) Matériel informatique, électronique et électrique Résidus de jardin (dates à confirmer au printemps et à l'automne)
DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS R.C. Miller 169, route 117 Mont-Tremblant, Qc J8E 1A1 819-425-3797	Toute l'année lundi au vendredi : 8h00 à 17h00 samedi : 8h00 à 12h00	Peinture usagée Matériaux de construction et de démolition Appareils électriques et électroniques sauf les réfrigérateurs, les congélateurs et les airs climatisés Matériel informatique, électronique et électrique Résidus de jardin (dates à confirmer au printemps et à l'automne)
DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS RIDR 688, ch. du Parc Industriel Rivière-Rouge, Qc. J0T 1T0 819-275-3205	Toute l'année lundi au vendredi : 8h30à 17h00 2° samedi de mai au 3° samedi de septembre samedi de 8h30 à 12h00	Tous les types de matériaux secs Tous les types de résidus domestiques dangereux (RDD) Matériel informatique, électronique et électrique Résidus de jardin (dates à confirmer au printemps et à l'automne)

COOPDONNÉES ET HODAIDES DES DÉBÔTS DE MATÉRIALIX SECS (DMS)

COORDONNÉES ET HORAIRES DU DÉPÔT DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Garage municipal de Labelle • 8565, boul. Curé-Labelle • 819-681-3371 poste 5010

octobre à avril : premier vendredi du mois de 8h00 à 12h00 • mai à septembre : premier samedi du mois de 8h00 à 12h00

Vous trouverez de nombreuses autres informations concernant la gestion des matières résiduelles auprès des services de Train de vie durable :

Site internet: www.traindeviedurable.com / Boîte vocale interactive: 819-681-3398 ou 819-324-5698

Bulletin trimestriel de Train de vie durable (publié 4 fois par année).

Il est distribué à l'ensemble des résidents de la MRC des Laurentides et est disponible auprès de la municipalité de Labelle et sur le site internet de Train de vie durable.



POUR LA MUNICIPALITÉ DE
LABELLE, VOICI L'HORAIRE DURANT
LEQUEL VOUS POUVEZ VOUS
PRÉSENTER AU GARAGE
MUNICIPALE POUR LE DÉPÔT DE
VOS R.D.D.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION



BACS À ORDURES

Nouveau résident de Labelle ? Quand vous avez besoin de nouveau bacs à ordures et à recyclage, vous devez appeler la réceptionniste à l'hôtel de ville au 819-681-3371, poste 5000. Celle-ci notera vos coordonnées ainsi que d'autres informations nécessaires au traitement de votre demande. La demande s'acheminera ensuite au garage municipal où vous pourrez venir chercher vos nouveaux bacs (bac noir pour ordures et bac vert pour recyclage). Le coût de ceux-ci sont de 74,65\$ (plus taxes) chacun. Vous pouvez choisir de faire livrer ces bacs à votre domicile et des frais de livraison de 12 \$ (plus taxes) seront ajoutés à votre facture.

Si votre bac est brisé ou volé le coût de remplacement de bac est de 20\$. Dans le cas d'un bac brisé, vous devez appeler la réceptionniste pour l'informer du bris, refaire une demande de remplacement de « bac brisé » et par la suite ramener votre ancien bac au garage municipal. Sur réception du vieux bac nous vous remettrons un nouveau bac. Nous pouvons dans certains cas spécifiques réparer un bac particulier sans frais (ex: changer une roue).

Plainte concernant le ramassage des ordures

Désormais, vous devez transmettre vos plaintes concernant le ramassage des ordures, en communiquant avec madame Ginette Cormier du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, au 819-681-3371, poste 5001.

SERVICE DES LOISIRS ET DU TOURISME

(819) 681-3371

EVE PICHETTE-DUFRESNE, POSTE 5009

QUÉBEC EN FORME - COURS DE TENNIS

La Municipalité de Labelle est présentement en démarche avec Québec en Forme pour obtenir des subventions pour l'an 2 du plan d'action (juillet 2010 à juin 2011). Un des projets qui a été soumis sont des cours de tennis pour les 8 à 17 ans. Nous devrons avoir la confirmation de la subvention d'ici la mi-juin.

D'ici là nous vous invitons à vous inscrire au Service des loisirs et du tourisme au plus tard le **21 juin** aux cours de tennis qui auront lieu les lundis du 5 juillet au 30 août. L'activité est gratuite!

Horaire: 8-10 ans de 16 h 10 à 17 h 10

12-14 ans 17 h 15 à 18 h 15 15-17 ans 18 h 30 à 19 h 30

Piscine municipale - ouverture estivale Du 28 juin au 20 août 2010

Bain libre familiaux : Lundi et mercredi

16 h à 18 h

Bain libre adulte Mardi et vendredi

12 h à 13 h

Information: Johanne Paquette

Gestionnaire aquatique 819-681-3371 poste 5014

30 octobre au 16 novembre

Jeudi au mardi 12h à 20h

PISCINE

Des changements au programme pour l'été 2010 du côté des organismes...

Labelle en Fête

Le conseil d'administration du Comité de Labelle en Fête a pris la décision de ne pas tenir d'édition de l'évènement pour 2010, du à une difficulté de recrutement de bénévole et à deux années consécutives déficitaires. Le Comité désire prendre le temps de réfléchir à l'avenir de l'organisme avant de s'avancer sur leurs projets à long terme.

Théâtre ambulant des Laurentides

Du côté du Théâtre ambulant des Laurentides, pour des raisons financières il n'y aura pas de théâtre à Labelle cet été. Ainsi, si vous désirez faire la location de la salle Wilfrid-Machabée pour la saison estivale 2010 ce sera chose du possible.

Comité culturel de Labelle

Nous n'avons pas que des mauvaises nouvelles, puisque le Comité culturel de Labelle a bel et bien vu le jour. Le Comité est parrainé par le service des loisirs et du tourisme de la Municipalité, et ce, jusqu'à ce qu'il soit en mesure de voler de ces propres ailes. Pour plus de détails voir l'article dans le section des organismes en page 15.

TENNIS

Vous pouvez utiliser les terrains de tennis gratuitement. Ceux-ci sont situés au parc du Centenaire et accessible par la rue de l'Église. Vous n'avez qu'à vous présenter à l'hôtel de ville en semaine sur les heures de bureau ou au bureau d'accueil touristique qui est ouvert les fins de semaines à partir du 14 mai. En échange d'un dépôt de 10 \$, la clé des cadenas vous sera remise.

HORAIRE DU BAT 2010

14 mai au 17 juin

Vendredi 11h à 17h Samedi 9h30 à 17h Dimanche et lundi 14h30 à 19h30

18 juin au 6 septembre

Dimanche au jeudi 9h à 17h Vendredi et samedi 9h à 19h 7 septembre au 16 septembre

Vendredi 11h à 17h Samedi 9h30 à 17h

17 septembre au 29 octobre

Jeudi et vendredi 14h30 à 19h30 Samedi 9h30 à 17h Dimanche au mardi 14h30 à 19h30

Info municipale— 3 juin 2010—page 11

INSCRIPTIONS AU PÉLICAMP 2010



Les inscriptions au Pélicamp pour l'été 2010 ont eu lieu les 3 et 4 mai dernier et nous sommes très contents de constater que plusieurs enfants viendront s'amuser avec nous encore cet été.

Il reste encore quelques places de disponibles alors je vous invite à communiquer avec moi au 819-681-3371, poste 5028.





Au plaisir de vous rencontrer et de nous amuser avec vous!!

Janick alias Wimzy





Bonjour

Ce mois-ci nous allons vous parler des barbecues, mais avant, un petit rappel pour le feu à ciel ouvert et les feux de brousse.

Le mois dernier, nous avons eu des feux de brousse et de forêt. Vous devez détenir un permis de brûlage lorsque vous faites des feux à ciel ouvert. Lorsque nous avons un indice de risque de feu élevé ou extrême de la SOPFEU ne faites aucun feu. N'oubliez pas que vous êtes toujours responsable de votre feu et des conséquences.

Merci pour votre compréhension et votre coopération.

Les barbecues au propane

Quelques notes sur le propane

Le propane est une source d'énergie pratique et sûre, à la condition de respecter certaines règles de sécurité élémentaires. Le propane est non toxique, incolore, et inodore. Par souci de sécurité, les fabricants sont tenus d'y ajouter un produit qui dégage une odeur semblable à celle des œufs pourris ou du chou bouilli (du metacan) pour permettre de vous alerter en cas de fuite.



Les quelques conseils qui suivent ont pour objectif de prévenir les accidents.

N'utilisez donc jamais votre barbecue à l'intérieur et n'entreposez jamais votre bouteille de propane à l'intérieur.

Pour profiter au maximum de votre barbecue

Placez votre appareil à un endroit stable et bien ventilé. Ne laissez pas courir de fils électriques à proximité et ne le placez pas trop près des murs ni dans l'environnement immédiat d'arbres ou d'arbustes. Une fois allumé, ne laissez jamais votre barbecue sans surveillance. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé.

Les bouteilles: Les bouteilles défectueuses ou âgées de plus de 10 ans doivent être retirées de la circulation et remises au distributeur de propane, qui en disposera de façon sécuritaire. Ne jetez jamais une bouteille au rebut, (incluant les gros morceaux) car même si elle vous paraît vide, elle peut contenir encore assez de propane pour provoquer une explosion.

<u>Renseignement</u>

Pour plus de renseignements, veuillez contacter votre détaillant de barbecue et propane ou le Régie du bâtiment (Cette article est tirée de la Régie)

Les visites résidentielles

Les pompiers ont commencé leurs visites résidentielles pour l'année. Ils sont en groupe de deux, avec un véhicule d'incendie et en uniforme et bien identifié. La visite ne prend pas plus que 15 minutes et peut vous donnez de bon conseil. Se sont des visite pour vous aidez à titre informatif.

Alors passé un bel été en toute sécurité. Le directeur du service, Stephen Potts



ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES



Les pompiers et la Maison des Jeunes s'associent pour faire une levée de fonds



Lors de notre dernier bulletin municipal une erreur s'est glissée.

Les fonds amassés au lave-auto organisé par la Maison des jeunes et le service en sécurité d'incendie de Labelle seront complètement versés à la Maison des jeunes. Nous regrettons de vous avoir induit en erreur.

L'ARBRE DU PARTAGE



Afin de remplir le 3^e mandat que nous nous sommes données, nous tenons à vous informer que la période d'inscription pour les sacs d'école 2010-2011 débutera au début du mois de juin.

Des formulaires à cet effet seront disponibles à l'école Le Tremplin, au CLSC de Labelle ainsi qu'au CPE l'Antre-Temps.

Pour plus d'information: 819-686-1085 http://larbredupartage.spaces.live.com

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE Fête de la pêche 2010

Date: 12 juin 2009

Lieu: Petit lac Caribou

Resto-bar, ensemencement, musicien en après-midi, feu de joie, etc.

Permis non requis pour tous les

participants(es)

Programme d'économie d'eau potable | Vous êtes vert, mais êtes-vous bleu?



Le vert est définitivement en vogue en ce moment, mais qu'en est-il du bleu? Cette année, la Municipalité de Labelle participe au Programme d'économie d'eau potable (PEEP) qui propose de mettre le bleu au goût du jour. Pour ce faire, les citoyens sont invités à poser des gestes au quotidien pour diminuer leur consommation d'eau potable. Que ce soit de troquer le boyau d'arrosage contre le balai ou d'utiliser des dispositifs réducteurs de débit dans la salle de bain, tous les moyens sont bons. Du 25 mai au 13 août prochain, la Municipalité de Labelle passe au bleu!

Nous vous invitons à vous renseigner sur ce programme afin d'en apprendre davantage sur la consommation quotidienne d'eau potable et sur ce que vous pouvez individuellement faire pour contribuer à la préservation de cette richesse. De plus, surveillez la visite du PEEP près de chez vous et les documents d'information qui seront disponibles.

Pour soutenir le programme et démontrer votre engagement envers l'économie d'eau potable, vous pouvez également joindre le groupe Facebook et participer à la Journée Compte-gouttes qui se déroulera le 15 juillet prochain. Pour plus d'information, visitez le www.reseauenvironnement.com/peep.

COMITÉ DES GENS D'AFFAIRES DE LABELLE

Le mot du président

Le répertoire des membres est enfin disponible. Nous tenons à remercier tout spécialement le Service Correctionnel de La Macaza qui a procédé à la reliure des 100 copies. Chaque membre peut venir chercher sa copie au Lave Auto Libre Service de Labelle.

NOUVELLES DE NOS MEMBRES

- À mettre à votre agenda : le « 5 à 7 » de la Savonnerie Sensoriel le 15 juin prochain. Il y aura une visite guidée des lieux : distillerie, atelier de fabrication et boutique. Ne manquez pas ça!
- Le Prix reconnaissance Essor 2009-2010, dans la catégorie Image, a été remis à toute l'équipe de la pharmacie Pascal Cormier Proxim de Labelle. Félicitations!

CERCLE DE FERMIÈRES LABELLE

Les Arts Textiles sont très importants pour l'Association des Fermières du Québec (CFQ). L'artisanat est <u>éducatif</u> par l'habileté acquise et appliquée; <u>morale</u> par le rayonnement, la joie, la création personnelle; <u>économique</u> par l'utilisation des moindres fibres; <u>sociale</u> par cette unité d'intérêt, d'ambition de bon aloi et de représentations collectives. L'artisanat répond aussi à un <u>instinct de conservation</u>. Nous le voyons de plus en plus de nos jours par une conscience plus élevée du gaspillage et du désir de la récupération. La seule différence est que nous le faisons pour le plaisir et la créativité et non par nécessité d'économiser.



Au congrès de la Fédération 16, des Laurentides, à Sainte-Anne-des-Plaines le 13 mai les pièces suivantes du Cercle Labelle étaient exposées :

- Crochet : débardeur (top) pour dame de Béatrice Terreault;
- Couture : chemisier pour dame de Jeanne Nwonguep;
- Broderie Hardander : ensemble à thé de Ginette Maillé (professeur de broderie);
- Artisanat Jeunesse : tricot de lavette (torchon) de Juliane Boudrias 11 ans;
- Mocile monté avec des pièces artisanales miniatures et confectionné par une dizaine de nos membres fermières.

Nous terminons l'année 2009-2010

Prochaine assemblée : Mercredi 9 juin de 11 h 30 à 16 h à la salle Wilfird-Machabée

Au programme: 11 h 30, dîner des membres et amis sont invités

13 h, assemblée générale

Élection des postes de vice-présidente, secrétaire-trésorière et conseillère numéro 2.

L'Actuelle, magasine des CFQ est la revue officielle de l'Association. En vous abonnant, vous devenez membre du Cercle.

Notre métier à tisser (45 pouces) n'a pas servi cette année. Invitation à celles qui voudraient l'utiliser.

Pour information: Nicole au 819-686-1412

Nourri-Source- Halte allaitement



Être parent et vie de famille

Le mode de vie d'aujourd'hui est très différent de celui d'autrefois. Les questions de l'arrivée de notre enfant ou l'agrandissement de notre famille sont toutes aussi distinctes. Dans cette rencontre, nous vous proposons une réflexion sur vos préoccupations face à ce nouvel évènement, et sur vos propres valeurs familiales et parentales. Ensemble nous échangerons sur plusieurs questions : Serais-je un bon parent? Notre vie de couple en souffrira-telle? Comment mon (ma) conjoint(e) peut-il (elle) prendre sa place dans son nouveau rôle? Est-ce que je vais aimer mon bébé autant que le premier? Comment préparer mon (mes) enfant(s) à l'arrivée du nouveau membre de la famille? Et plusieurs autres interrogations.

Bienvenue à toutes les mamans qui allaitent, futures mamans, aux pères, grands-parents et toute personne intéressée par l'allaitement maternel.

Labelle - CLSC

Mardi 8 juin, 9 h 30 à 11 h 30 • 17, rue du Couvent

MANOIR LABELLOIS - ENFIN C'EST PARTI

Nous l'attentions impatiemment depuis janvier. Enfin, nous venons de recevoir, de la Société d'habitation du Québec, la confirmation écrite de la réservation de nos 28 unités de logement pour le projet de résidence pour personnes âgées à Labelle.



Cette confirmation de la Société d'habitation du Québec nous permet, entre autres choses, d'obtenir une avance de fonds pour effectuer plusieurs études menant à la réalisation du projet. Par la suite, dans les prochaines semaines, nous procéderons à la signature d'un engagement conditionnel avec la SHQ.

Nous sommes vraiment heureux, au sein du conseil d'administration du Manoir Labellois, de cette bonne nouvelle et voulions la partager, sans attendre, avec vous tous qui avez manifesté de l'intérêt pour ce projet.

Nous tenterons, dans l'édition de juillet de **L'Info municipale**, de vous donner plus d'information, notamment sur un échéancier possible de réalisation des travaux.

La présidente, Christiane Cholette, 819-681-3371, poste 5004

COMITÉ DES LOISIRS

ACTIVITÉS SPORTIVES

Soccer

Âge	Jour	Horaire	Coût	
4 - 5	Mercredi	18 h 30 à 19 h 15	10 \$	
6 - 7	Mercredi	19 h 15 à 20 h	10 \$	oda)
8 - 9	Jeudi	18 h 30 à 19 h 30	15 \$	
10 - 11	Jeudi	19 h 30 à 20 h 30	15 \$	
12 - 15 Filles	Lundi	18 h 30 à 19 h 30	20 \$	"
12 - 15 Gars	Lundi	19 h 30 à 20 h 30	20 \$	

Durée : du 28 juin au 27 août 2010

Inscription au Service des loisirs et du tourisme au 819-681-3371 poste 5009 au plus tard le 16 juin.

Balle-molle

Âge	Jour	Horaire	Coût	
6 - 8	Mercredi	18 h 30 à 19 h 15	10 \$	Chin
9 - 11	Mercredi	19 h 15 à 20 h 15	15 \$	

Durée : Enfants du 28 juin au 27 août 2010

Inscription au Service des loisirs et du tourisme au 819-681-3371 poste 5009 au plus tard le 16 juin.

LA BELLE CULTURE UN ORGANISME QUI PART EN FORCE!

Les membres du « comité culturel » se sont dotés d'un nom original et tout à fait charmant : La Belle Culture.

Nous tiendrons notre premier évènement le 26 juin au parc du Centenaire. Au programme il y aura entre autres :

9 h à 16 h 30 Vente de garage sur le terrain de soccer

Ouvert à tous au coût de 10 \$/table

13 h à 16 h Animation pour toute la famille (magicien, bricolage, jeux, etc.)

13 h 30 La Belle Relève

Spectacle de variétés ouvert à tous peut importe votre âge et votre talent en voici les catégories et

les prix:

10 ans et - : panier cadeaux 11 à 18 ans : 150 \$ en argent

19 ans et + : Certificat-cadeau à déterminer

Une audition aura lieu préalablement Inscriptions jusqu'au 16 juin 2010

En cas de pluie, la vente de garage sera annulée et les autres activités seront transférées à la salle Wilfrid-Machabée.

Pour inscription ou information, contactez Eve Pichette-Dufresne au service des loisirs et du tourisme au 819-681-3371 poste 5009.

Également, nous sommes toujours à la recherche de quelques bénévoles pour compléter notre conseil d'administration.

Bienvenue à tous!

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Moi s	Date	Heure	Activités	Organisme	Lieu
06	05		Fête des voisins		
06	05		Journée Plein air	CGAL	Pisciculture Laurentienne
06	08	9 h 30	Être parent et vie de famille	Nourri-Source	CLSC de Labelle
06	09	11 h 30 à 16h	Assemblée	Cercle de Fermières de Labelle	Salle Wilfrid Machabée
06	12		Fête de la pêche 2010	Association chasse et pêche	Petit lac Caribou
06	15	17 h à 19 h	5 à 7	Savonnerie Sensoriel	Savonnerie Sensoriel
06	18		Date de tombée—Info municipale	Municipalité de Labelle	
06	19		Chasse au trésor du 25e	Club quad Iroquois	Centre communautaire de Labelle
06	21	20 h	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid Machabée
06	21		Fin des inscriptions des cours de tennis	Québec en forme	
06	24		Fermeture des bureaux municipaux— Saint-Jean-Baptiste	Municipalité de Labelle	
06	26	9h à 16 h30	La Belle relève	Comité culturel de Labelle	Parc du Centenaire
06	28		Début du soccer	Municipalité de Labelle	Parc du Centenaire
06	28		Début de la balle-molle enfants	Municipalité de Labelle	Parc du Centenaire
06	28		Ouverture estivale de la piscine	Piscine municipal	
07	02		Fermeture des services municipaux— fête du Canada	Municipalité de Labelle	
07	05		Début des cours de tennis	Québec en forme	
07	08		Parution de l'Info municipale	Municipalité de Labelle	
07	16		Date de tombée—Info municipale édition du mois d'août	Municipalité de Labelle	
07	19	20 h	Séance du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid Machabée
08	05		Parution Info municipale	Municipalité de Labelle	
08	7-8		Symposium le Campagn'Art	Symposium le Campagn'Art	Parc des Cheminots
08	13		Date de tombée—Info municipale édition du mois de septembre	Municipalité de Labelle	
08	16	20 h	Séance du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid Machabée
09	02		Parution Info municipale	Municipalité de Labelle	

Info municipale— 3 juin 2010—page 16